

**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

**DÉCRET N° 2019 – 514 DU 20 NOVEMBRE 2019**

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 91-007 du 25 février 1991 portant charte de la jeunesse en République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2018-065 du 28 février 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Petites et moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- vu** le décret n°2019-191 du 17 juillet 2019 portant approbation des statuts de l'Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes (OBSVJ) ;
- sur** proposition du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance 20 novembre 2019,

**DÉCRÈTE****Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes, les personnes dont les noms suivent :

Af

- monsieur **Bruno Yaovi ANAGONOU**, représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- monsieur **Brice HOUETON**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Fadel KABASSI**, représentant du Ministère du Plan et du Développement ;
- monsieur **Primaël GBEKE**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Borgia Santos N'BOUKE**, représentant du Ministère des Sports ;
- monsieur **Nassirou KASSOUMOU HARAROU**, représentant du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- monsieur **Alain AYADOKOUN**, représentant du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération.

#### **Article 2**

Monsieur **Bruno Yaovi ANAGONOU** assure la présidence du Conseil d'administration.

#### **Article 3**

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une fois pour compter de leur installation.

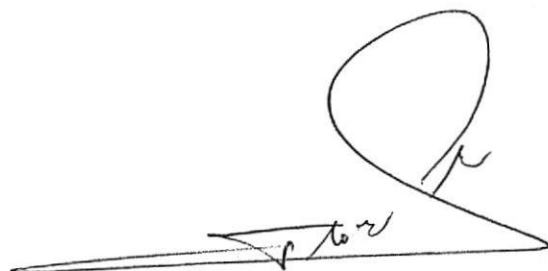
#### **Article 4**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

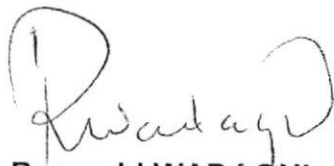
Fait à Cotonou, le 20 novembre 2019

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a long, horizontal stroke at the bottom.

**Patrice TALON.-**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Petites et Moyennes  
Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,



Modeste Tihounté KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MPMEPE 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ;  
INTERESSES 7 ; JORB 1.